



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY**

### **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

#### **Modification simplifiée n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vierzon**

La délibération du conseil communautaire en date du 08 juin 2017 a précisé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Vierzon, portant notamment sur la modification du zonage sur la ZAC Parc technologique de Sologne.

Elle se déroulera du lundi 03 juillet 2017 au samedi 05 août inclus au service urbanisme communautaire situé en mairie de Vierzon du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13h 30 à 17 h 00, sur le site internet de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry [www.cc-vierzon.fr](http://www.cc-vierzon.fr) et sur celui de la ville [www.ville-vierzon.fr](http://www.ville-vierzon.fr)

Le public pourra consigner ses observations pendant toute cette durée :

- sur un registre disponible sur le lieu de mise à disposition du dossier
- par courrier adressé au siège de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon

Au terme de cette mise à disposition du dossier, le président présentera le bilan devant le Conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet de modification éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.